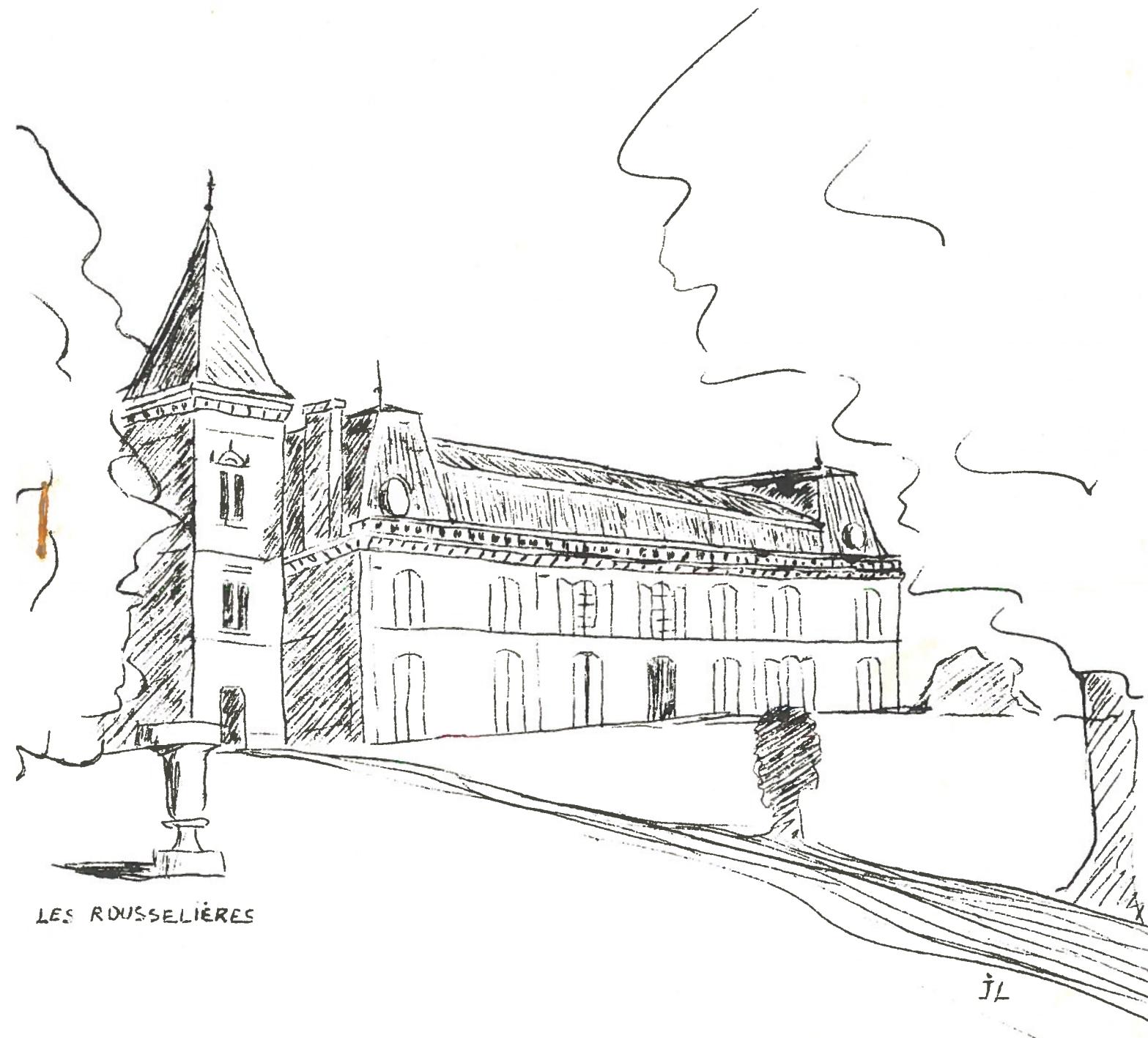


# MOUTHIERS SUR BOËME



LES ROUSSELIERES

JL

## BULLETIN MUNICIPAL

### D'INFORMATION

DÉCEMBRE 1979 - n°6



## LE MOT DU MAIRE

Nous avons eu, au début de l'été 79, un grave problème d'alimentation en eau potable dans le secteur Nord de la Commune, et, n'ayant pas réussi à réunir tous les responsables qui ont créé et font fonctionner notre réseau d'eau, pour leur demander les raisons de cette pénurie, nous avons enquêté, et vous apportons, aujourd'hui, quelques éléments techniques indispensables pour essayer de comprendre ce qui s'est passé.

Rappelons que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Boëme, créé en 1958, est composé de six communes : VOEUIL ET GIGET, MOUTHIERS, PLASSAC, CLAIX, ROULLET ST ESTEPHE et NERSAC. À chaque élection, chaque Commune présente deux délégués qui composent les membres du Syndicat. Celui-ci est propriétaire des stations de pompage, des réservoirs et du réseau de canalisations. Il finance ses travaux par emprunts et subventions de l'Etat, de la Région et du Département. Ces dernières se montaient, au début, à 50 % du montant des travaux ; actuellement, cette subvention a diminué, et s'élève à 40 %. Les emprunts sont remboursés par le montant des ventes d'eau et par une participation des communes, calculée sur le nombre d'habitants.

A sa création, le Syndicat a confié l'étude du projet au cabinet CHAUDET, qui est rétribué par un pourcentage du montant des travaux exécutés ; il a demandé au génie rural qui représente à l'échelon départemental le Ministère de l'Agriculture, le bénéfice des subventions accordées aux adductions d'eau potable, sous réserve de la conformité des installations à créer ; ce service perçoit une petite rétribution pour la surveillance des travaux. La première tranche de travaux étant exécutée, le Syndicat a confié à la S.A.U.R., la gestion des installations existantes et futures, c'est à dire le fonctionnement, l'entretien, les réparations éventuelles et la perception des redevances des abonnés. Cette société est rétribuée par un prélèvement sur les ventes d'eau.

Ces travaux, définis par le cabinet CHAUDET et acceptés par le Syndicat ont été partagés en 27 tranches. Une entreprise est choisie par adjudication ou concours, pour une période de Deux ans, et elle exécute les travaux qui font l'objet d'une subvention, c'est à dire programmés par le Génie Rural, suivant l'importance de l'enveloppe financière annuelle distribuée par le Préfet de Région à notre Département, qui reçoit lui-même ces fonds de PARIS. Pas de subvention, pas d'emprunt, programmé lui aussi par les principales caisses et banques habituellement habilitées pour ce genre de financement.

La 27ème et dernière tranche s'est terminée en 1979. Le coût total de l'opération s'est élevé à 11 400 433,00 francs. Ce réseau a été étudié en 1958 pour satisfaire la consommation moyenne journalière de 150 litres par habitant. Aujourd'hui, les besoins sont évalués à 500 litres. Le réseau est divisé en 5 secteurs, chacun possédant en propre, ~~comme~~ son réservoir et ses pompes :

-Le réservoir de Beauchamp construit à 170 m d'altitude alimente PLASSAC et VOEUIL ;

-le réservoir du Jard construit à 150 m d'altitude alimente MOUTHIERS NORD et VOEUIL ET GIGET ;

-le réservoir des Hunauds construit à 110 m d'altitude alimente le Bourg, la rochandry et les reigniers ;

-le réservoir de Roumainville construit à 100 m d'altitude alimente ROULLET SAINT ESTEPHE ;

-le réservoir de Nersac construit à 80 m d'altitude alimente NERSAC y compris les besoins d'eau sanitaires de la zone industrielle .

Pour le secteur du Jard, qui nous intéresse, voici quelques chiffres qui décrivent son fonctionnement. Il y a 626 abonnements, 342 à VOEUIL et 284 à MOUTHIERS ; des statistiques récentes comptent 3 habitants par abonnement, soit  $626 \times 3 = 1878$  habitants  $\times 150 \text{ l/jour} = 281 \text{ M3}$  à ajouter les bovins de 18 exploitations agricoles .

Capacité du réservoir: 400 M3 ; Débit des pompes : 25 M3/heure × 24 = 612 M3 par jour . La canalisation d'alimentation du réservoir, venant de Forge, longue de 3 Kms, est d'un diamètre de 100 Millimètres ; elle alimente, en passant, par refoulement les villages de "chez Morineau", "le portail", "chez les rois" et le voisinage . Sortant du réservoir du Jard, long de 5 Kms, un tuyau de 200 millimètres, alimente, par gravité, le bourg de VOEUIL et sa partie Nord jusqu'au point de contact de la RN 674 et de la RD 13 (garage Espaillard) .

Sur cette canalisation de 200, est branchée, entre les villages de "la bussière" et "la caire", un tuyau de 100 millimètres, long de 4 Kms, alimentant le Nord et l'Ouest de MOUTHIERS .

Autre facteur important : l'altitude . Voici un tableau récapitulant les positions en mètres par rapport au niveau moyen de la mer, des principaux villages du secteur du Jard:

150M	Réservoir du Jard
+ 140 M	La croix des grassetts, le haut des lotissements du rosier
+ 130 M	Chez les rois, une partie du Rosier, la bussière, les grassetts
+ 125 M	Chez naulet, le petit guillon, une partie du rosier
+ 120 M	une partie du rosier, la foy, le taillandier, chez bourgnet
+ 110 M	Chez morineau, la cabane, chenaud, stade de VOEUIL, le plessis
+ 100 M	la perluche, chez vidaud, giget, le chambond
+ 90 M	bouinet, le cherbonnier, petit giget, pierre dure
+ 80 M	le grand guillon, le chataigneir, le roc, le ménadeau, le brisset, le sterlin
+ 70 M	les brissauds, le bourg de VOEUIL
+ 60 M	Pouillet, les eaux claires, bourisson

- La distribution d'eau s'effectuant en grande partie par gravité, en cas de pénurie, le manque d'eau se fait sentir d'abord dans les villages les plus élevés, et quand la consommation des secteurs les plus bas est importante, la pénurie se prolonge dans les secteurs les plus hauts . Autrement dit, les pompes fonctionnent 24 heures sur 24, l'eau, à peine arrivée au Jard s'engouffre dans les canalisations comme aspirée par les points les plus bas qui ont laissé les robinets et les arroseurs ouverts en permanence, empêchant la remontée de l'eau dans les tuyaux, et privant d'eau les secteurs bas . C'est là où l'autodiscipline et la solidarité devraient intervenir quand on comprend bien ce problème de niveau .

Il a été objecté que l'augmentation constante du nombre des abonnés aux constructions neuves, diminue le volume distribué à chacun . C'est en partie vrai . Voici le tableau des consommations quotidiennes la plus faible et la plus forte des mois de février à août 79 :

MOIS	JOUR	DEBIT MINIMUM	JOUR	DEBIT MAXIMUM
Février	10	153 M3	3	286 M3
Mars	27	115 M3	4	263 M3
Avril	3	118 M3	22	275 M3
Mai	22	109 M3	13	431 M3
Juin	28	102 M3	30	613 M3
Juillet	31	292 M3	7	626 M3
Août	16	348 M3	22	600 M3

N.B.: les consommations sont relevées tous les matins à 8 heures, donc chevauchent sur 2 jours dans la proportion de 2/3 et 1/3 .

Il est à remarquer :

1&) qu'en période normale, l'installation existante est largement suffisante, mais qu'en période de sécheresse estivale, elle s'avère insuffisante ;

2°) que les chiffres de consommation maximale sont toujours les samedis et dimanches ;

3°) que l'augmentation des consommations extra-ménagères est destinée à l'arrosage des jardins, pelouses, arbres, etc ..., ce qui n'avait pas été prévu dans les évaluations de 1958 . Voici les débits, à titre d'information, des matériels d'arrosage habituellement trouvés dans le commerce : petit arroseur, genre tourniquet consomme 300 à 500 litres/heure et grand arroseur consomme 1M3 et plus . Tous ces besoins nouveaux sollicités, par la plupart, aux mêmes moments, pendant une sécheresse prolongée, à un réseau vieux de 20 ans, s'avèrent difficiles à supporter .

Il faut ajouter que, pendant la dernière semaine de juin, où la sécheresse s'installait, la S.A.U.R avait réparé 2 fuites; l'une entre le puits et le Roc, et l'autre au stade de VOEUIL, faisant baisser la réserve du jardin . Les restrictions organisées, conjointement par la S.A.U.R. et les 2 mairies n'ont pu satisfaire immédiatement les consommateurs des points hauts . Les 620 M3 d'eau fournis quotidiennement par les pompes disparaissaient vers les points bas, comme expliqué ci-dessus . En réalité, ce sont les orages du 13 juillet qui ont permis de reconstituer les réserves et équilibrer l'offre et la demande .

Les travaux de renforcement prévus sont les suivants :

Création d'une conduite nouvelle de 200 millimètres qui partira de la station de pompage vers le réservoir du jardin alimentée par une pompe de 80 M3/heure soit  $80 \times 24 = 1920$  M3 /jour . La conduite existante de 100 ml sera affectée pour la distribution par gravité, non plus par refoulement, de chez morineau le portail, chez les rois et voisinage .

Une autre conduite de 200 ml partira du branchement entre la bussière et la Caire, et aboutira au peuplier major pour l'alimentation Nord du Bourg et de la partie Nord-Ouest de la Commune .

Ces travaux commenceront fin janvier et devront être opérationnels dès le mois de juin . Ils permettront une distribution d'eau nettement améliorée en volume pour les abonnés, la possibilité d'alimenter de nouvelles constructions dans ce secteur, et facilitera l'implantation éventuelle de nouveaux employeurs dans la zone d'emploi .

Vous recevrez ce bulletin avant les fêtes de fin d'année ; le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter tous nos voeux les meilleurs pour 1980 . Puisse l'année nouvelle être heureuse et bonne pour vous et vos familles .

Le Maire,  
Gilles PLOQUIN.

Alors que le précédent bulletin était en cours de préparation, Monsieur Manaranche a émis un certain nombre de suggestions auxquelles il n'a pas pu être répondu.

1) Des bacs à fleurs à l'entrée du champ de foire, place de la gare, ont été placés comme suggéré, mais non encastrés dans le mur.

2) Les travaux de construction du mur de séparation du presbytère et de l'ancien cimetière ont été repris et menés à bonne fin par les can-tonniers. Trois ou quatre bouquets d'arbustes vont maintenant être plantés devant pour l'égayer et lui donner une allure plus naturelle.

3) Par contre il n'a pas paru utile d'ajouter un mur de soutènement au talus nord du champ de foire, le long de la route des Morinauds, ce talus recouvert d'herbe ayant un aspect naturel à conserver.

4) Selon le souhait de M. Manaranche, les deux bacs à ordures du champ de foire ont été repeints et des sacs y ont été placés.

5) Il demande également qu'une certaine publicité soit faite pour l'abri préhistorique de la Chaire à Calvin et que l'itinéraire soit fléché. Ceci est, depuis deux ans un des soucis du Conseil Municipal. Après une lettre restée sans réponse et plusieurs communications téléphoniques avec la Direction régionale des Affaires Culturelles, à Poitiers, restées sans suite, il est apparu une réticence certaine des autorités officielles pour rendre l'abri accessible au public. En effet, M. Duport, archéologue départemental a laissé peu d'espoirs à ce sujet. Cependant il faut préciser que l'exposition permanente installée dans l'ancienne école de garçons comprend un magnifique moulage de la frise de l'abri préhistorique.

6) Le panneau métallique qui fait une publicité touristique pour Mouthiers, situé à l'entrée sud du bourg ne sera pas rénové mais sera enlevé, une nouvelle règlementation interdisant les panneaux sur le bas côté de la route.

-----  
A propos de publicité, un autre habitant a fait la remarque suivante: d'une part, on essaie d'embellir le bourg en le fleurissant et d'autre part, quelques panneaux publicitaires vantant des marques de meubles ont fait leur apparition sur quelques murs. Cet habitant demandait l'intervention du maire.

Un arrêté préfectoral du 10 Juin 1947 interdit bien toute publicité en tout lieu sauf à l'intérieur des agglomérations, à Mouthiers comme dans d'autres communes pittoresques de la Charente; une loi du 12 Avril 1943 interdit également toute publicité à moins de 100 mètres d'un monument classé, donc de l'église en ce qui nous concerne; mais dans le reste du bourg, rien ne permet de l'interdire.

Il est cependant fait appel aux propriétaires, sans l'accord desquels la publicité ne peut se faire, pour qu'ils refusent toute nouvelle implantation de panneaux qui ne peuvent que défigurer notre bourg.

-----  
Il a été aussi demandé pourquoi il n'y avait pas de court de tennis à Mouthiers. A vrai dire, le conseil municipal a retenu un tel projet le 9 Mars dernier à condition qu'il puisse bénéficier d'une subvention. Or priorité a été accordée à l'achèvement de la salle polyvalente. Un plafond pare-feu et isolant thermique est nécessaire pour que la commission de sécurité accorde l'agrément. D'autre part les dépenses importantes effectuées pour cette salle ne se justifient que dans la mesure où elle pourra être utilisée toute l'année. Le chauffage est donc indispensable.

Plafond et chauffage seront effectués en 1980 avec l'aide d'une subvention de 30 000 F. de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports. Si une deuxième subvention peut être obtenue cette même année, ce sera pour le tennis. Sinon sa réalisation sera reportée à 1981.

CONCOURS DES MAISONS  
ET JARDINS FLEURIS

Le 12 Juillet le jury communal a parcouru nos rues et nos routes pour essayer de départager maisons et jardins fleuris.

Il ne faut pas cacher qu'il a eu fort à faire car de nombreux habitants du bourg en particulier n'avaient pas ménagé leurs efforts pour fleurir la façade de leur maison. Si bien qu'au concours départemental notre commune a obtenu le 3ème prix dans la catégorie des villes fleuries de 1000 à 5000 habitants après Rouillac et La Roche-foucauld. D'autre part, Mme Hougard a eu le 1ère prix départemental dans la catégorie "maisons avec jardin très visible de la rue", et Mme L. Dedieu le 2ème prix départemental dans la catégorie "décor floral sur la voie publique".

Voici maintenant une partie du palmarès du concours communal:

#### -Classement des façades fleuries:

- 1.Mme LILLE, 2.Mme L. DEDIEU? 3.Mme MOREAU Rémi, 4.Mme ALLEMAND,  
5.Mme SARRAZIN, 6.Mme Maurice BLANCHARD, 7.Mme BARS, 7.Mme BREGIER,  
9.M. MONGALVY, 10.Mme AUPETIT, 11.Mme LAMAZIERES, 11.M. TRIAUD,  
13.Mme MANARANCHE, 14.Mme CLENET, 14.Mme ROZE, 16.Mme BREGEAS Régis,  
16.Mme DENAUD, 18.Mme SIMONET, 19.Mme CLERFEUILLE, 19. PRESBYTERE,  
21.Mme DESSIRIEIX Fernand, 22.Mme GOUET, 23.Mme NOMPEIX Daniel,  
24.Mme DEDIEU Jeanne, 24.MMe DESRIAUD.....  
Puis M. RIVET Jean, familles GONCALVES, Mme SCHLEITTER, M. TRICHARD,  
M. ALANORE, M. GUIBERT M. BREGEAS Roger, M. GUILLEMETEAU, Mme. LAFARGE  
Gabrielle, Mme MEMIN, M. THOMAS Henri; M. THEBAULT, M. DOMENACH, M. LA  
-COSTE Jean, Melle BOUVIER, Mme BEAUFORT, Mme PATINET, Mme RAUD ,Melle  
RIVET Jeannette, Mme AIRAULT, M. ROBIN, M. MAURICE, l'école maternelle,  
Mme BLANCHARD Jean, M. BODIN, Melle GINET, M. NERCAM, Mme BROUILLET  
Thérèse, M. CHIRON James, Mme DUCLAUD, Melle BRISSAUD, M. BONNET Daniel,  
M. PELLET Fridolin, Mme CHAGNAUD Madeleine.

#### -Classement des jardins fleuris:

- 1.Mme HOUGARD, 2.Mme FRADET, 3.Mme GLAPPIER, 3.Mme HERAUD J.Claude;  
5.Mme CHAGNAUD , 6.Mme CAUTE, 6.Mme FERON, 8.Mme PAGNOUX, 9.Mme  
FORGERON René, 9. Mme LUC, 11. Mme ARVENNE, 12. Mme CIMETIERE,  
12.Mme LHOMME, 14Mme PELLET Jean, 14. Mme BUHERNE? 16. Mme BORDRON,  
17. Mme NICOLEAU Jeanne, 18. Mme BOISSARD, 19.Mme BROUSSSE, 20.Mme  
BROUSSSE, 20.Mme PRUD'HOMME, 20.Mme SAVIN, (garage) 20. Mme THOMAS  
20.Mme VIGNAUD,  
Puis M. GOUMARD Rémi, M. DUBOS, M. TEMIER, M. VAN DEN BUSSCHE, M. GOUMARD  
Léonide, M. HILAIRET, M. POTIER, M. COIFFARD ,M. LAFARGE André, M. MARTIAL  
M. SARRES, M. SIERRA, M. EDELY, M. MESLIER, M. BRISSON, M. DESSIRIEIX  
Paul. M. MOREAU Georges.

#### -Classement des fermes fleuries:

1. Mme DEVIGNE Pierre, 2. Mme TROUBAT

Il faut rappeler que ce classement est tout relatif. Il est le résultat du concours de début Juillet. Le concours aurait été organisé à un autre moment, en Septembre par exemple, le résultat aurait été assez différent, le fleurissement évoluant différemment chez les uns et chez les autres. Il faudrait donc que personne ne se sente lésé? L'essentiel est de ne pas perdre le but poursuivi: que les fleurs cultivées par chacun profitent à tous et embellissent notre commune.

A cet égard le résultat a été plus qu'encourageant, cette année. Aussi le maire et les conseillers municipaux remercient-ils toutes les personnes qui ont fait un effort de fleurissement. Un certain nombre d'entre elles ont été récompensées par la remise d'un prix le samedi 20 Octobre.

Il ne reste plus qu'à souhaiter pour l'an prochain la participation des personnes qui, dans le bourg en particulier, sont restées dans l'expectative cette année.

Les personnes qui pourraient céder ou vendre de vieux fûts qui coupés en deux feraient des bacs à fleurs ou des auges en pierre, sont invitées à le signaler au maire ou à la mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉCIDE  
L'INSTALLATION DE L'ASSAINISSEMENT OU "TOUT A L'EGOUT"  
888

Il y a deux ans le problème de l'assainissement avait été exposé succinctement à la population dans le bulletin n° 2 de Décembre 1977. Les quelques réponses à l'enquête effectuée à cette occasion se répartissaient à peu près entre partisans de l'assainissement et opposants.

Lors de sa réunion du 11 Septembre 1979, le Conseil Municipal a décidé, à vrai dire la mort dans l'âme, de faire procéder à l'installation d'un réseau d'assainissement.

En effet, chaque conseiller était convaincu que, tôt ou tard, l'assainissement serait nécessaire non seulement pour diminuer la pollution de la Boëme mais surtout pour résoudre d'une part les problèmes d'hygiène dont les habitants du fond du bourg pu les passants ont l'occasion de se rendre compte, et d'autre part les problèmes d'assainissement individuel qui se poseront un jour aux occupants des maisons nouvelles ou futures lorsque le fonctionnement de leur installation deviendra défectueux.

Mais nos conseillers étaient aussi informés des incidences du projet sur le budget de la commune et sur les finances des habitants. Ce qui leur a posé un cas de conscience.

Le système d'épuration retenu est, non pas la station d'épuration qui demande entretien et contrôle constants et consomme de l'énergie mais le lagunage: les effluents se décanteront et seront digérés par les baîties dans trois lagunes creusées dans un terrain communal, aux tourbières. Ce système visité par le Maire et quelques conseillers dans les Deux-Sèvres et en Vendée semble donner toute satisfaction. Il n'a pas été observé d'odeurs.

Cependant, en raison de la dispersion de l'habitat sur notre commune, seul le bourg, y compris le lotissement du stade et la côte à Bournet, La Rochandry et toute la zone constructible des Justices pourront bénéficier de l'assainissement.

Voici maintenant quelques chiffres:

A. Estimation totale des travaux:

1. Lagunage .....	500 000 F.
2. Emissaire commun, refoulement et la Rochandry.....	450 000 F.
3. Futur lotissement des Justices.....	800 000 F.
4. Le vieux bourg et le stade.....	1200 000 F.
5. Partie Est du bourg.....	850 000 F.
Total.....	<hr/> 3 800 000 F.

B. Financement:

1. Subvention:

réseau (50%) .....	1 650 000 F.
lagunage (80%).....	400 000 F.

Total.... 

---

 2 050 000 F.

2. Emprunt: (pour la part restant à la charge de la commune)

réseau .....	1 650 000 F.
lagunage.....	100 000 F.

Total.... 

---

 1 750 000 F.

C. Remboursement:

Le remboursement de l'emprunt sur 20 ans sera d'environ 175 000 F. par an.

D.

**D. Incidence sur les particuliers.**

- 1.Les usagers desservis par l'assainissement devront faire brancher leur installation sur le réseau dans les deux ans.
- 2.L'amortissement et l'entretien du réseau (curage chaque année du quart de sa longueur) seront ,pour les gens desservis uniquement, répercuté sur le prix de l'eau dont il faut envisager le doublement.

&&&&&&&&&&&&&&&

**MOUTHIERS ET PETITE ROSSELLE**

la

C'est pour la Pentecôte que les Mosellans nous ont rendu visite dont le projet avait été exposé dans notre précédent bulletin minicipal.

Voici quelques extraits du compte-rendu que nous avons fait paraître dans la presse:

**LA VISITE DES ROSELLOIS**

.....3 C'est avec émotion que nos visiteurs de Petite-Rosselle ont retrouvé Mouthiers dont les 1100 habitants d'il y a 40 ans avaient reçu 1200 des leurs.Ils ont été sensibles à l'accueil chaleureux que leur ont réservé les familles de Mouthiers pendant ce week-end et ces dernières ont apprécié leur exubérance,leurs histoires et leurs chants.

Le 40ème anniversaire de l'accueil des réfugiés lorrains a été célébré samedi 2 Juin par une messe,le dépôt d'une gerbe au monument aux morts par MM. PLOQUIN et RUBY, les maires des deux communes,et l'inauguration d'une plaque du souvenir placée sur la façade de l'école maternelle qui était la mairie en 1939.

Les enfants de l'école venus à cette inauguration ont effectué une visite impromptue à la mairie où un énorme bloc de homille et des lampes de mineurs ont fait l'objet d'explications de la part de M. MINNINGER, l'organisateur du voyage,avec son accent de l'Est jusqu'alors inconnu des enfants.

M. RUBY a retracé l'histoire des Rossellois du temps de leur évacuation et de leur séjour ici entre Septembre 1939 et Septembre 1940,puis il a procédé à une remise de cadeaux.Sur le registre d'état-civil on a retrouvé le nom des Mosellans nés à Mouthiers,ou qui s'y sont mariés ou y sont morts."

**PUIS MOUTHIERS A PETITE ROSSELLE**

Depuis,les relations se sont maintenues avec Petite-Rosselle.Une demande de jumelage des deux communes a été effectuée.Et,à la suite de l'invitation que nous a adressée M. RUBY,le Maire,le week-end du 1er Mai 1980 a été retenu par notre conseil municipal pour organiser un déplacement à Petite-Rosselle.

Toutes les personnes intéressées peuvent participer à ce voyage.S'il s'effectue par le train,départ sans doute le mercredi 30 Avril au soir; arrivée le lendemain matin.Retour le dimanche 4 Mai dans la soirée.Prix du voyage aller-retour: 288 F. par personne.

Par le car,la durée du séjour à Petite-Rosselle sera ramenée detrois jours à deux jours;départ le jeudi 1er Mai matin.Le prix dépendra du nombre de participants.Il sera compris entre 140 F. s'il y a 60 personnes et 240 F. s'il n'y en a que 30 .

Afin de permettre à la minicipalité de Petite-Rosselle d'organiser notre accueil ,il serait souhaitable de lui faire connaître suffisamment à l'avance le nombre approximatif de participants au voyage.C'est pourquoi nous invitons les personnes qui envisageraient le déplacement à se faire connaître soit au Maire,soit aux conseillers minicipaux,soit à la secrétaire de Mairie,avant la fin Janvier,et à préciser ce qu'ils préfèreraient train ou car.

&&&&&&&&&&&&&&

L'EXPOSITION PERMANENTE DE MOUTHIERS  
DE LA PREHISTOIRE AU XIX èmeSIECLE

Elle a été inaugurée le 29 Mai dernier. Elle est née du désir du Conseil Municipal de mettre en lumière et de faire mieux connaître le très beau passé préhistorique et historique de Mouthiers.

Pour la partie "Préhistoire" elle est l'œuvre de Monsieur Louis DUPORT l'archéologue départemental qui nous apporta, en outre, l'appui du Comité d'action culturelle de la Charente. C'est également par l'intermédiaire de Monsieur Duport que nous avons pu faire faire un très beau moulage de la frise qui orne la grotte de la Chaire à Calvin. D'ici peu cette frise figurera en bonne place dans le local de l'exposition en remplacement de celle qui nous fut prêtée temporairement.

La partie "Histoire et traditions locales" est l'œuvre collective des habitants de Mouthiers parmi lesquels il faut compter une grande majorité d'amis du club du 3ème âge qui ont fouillé leurs armoires et leurs greniers pour en extraire une foule de souvenirs du passé. Le conseil municipal avait confié à deux de ses membres le soin de coordonner toute cette activité -M. Lucas, 1er adjoint assurant toute la partie "matériel de présentation", Melle Périn étant chargée d'organiser cette présentation.

L'inauguration avait attiré environ 140 personnes parmi lesquelles un certain nombre de personnalités angoumoisines dont la presse locale a, en son temps donné la liste.

L'exposition a recueilli un réel succès et au cours de l'été elle a reçu un cinquantaine de visiteurs auxquels il faut ajouter

-en juin, le groupe scolaire de Mouthiers

-le 9 novembre, le club du 3ème âge de St Sornin

-le 14 novembre un groupe d'élèves de l'Oisellerie sous la conduite de leur professeur Mme Guyonnet.

Nous formulons le souhait que les habitants de Mouthiers s'intéressent à leur exposition permanente, qu'ils aient tous le plaisir de l'enticher par l'apport d'objets à exposer et aussi par l'apport de leurs propres souvenirs (anecdotes, faits historiques, coutumes locales). Tous ceux qui sont implantés depuis plusieurs générations dans notre région savent certainement beaucoup de choses du passé. D'avance nous les en remercions.

&&&&&&&&&&&&&

LE CENTRE AERE "FRANCIS BLANCHARD"

Le centre aéré de Mouthiers s'est déroulé à Plassac du 10 au 30 Juillet. C'était un cadre bien agréable avec de jolis buts de promenades, de vastes espaces pour jouer et une cantine accueillante. Le centre était installé à l'école de Plassac où la directrice, Mme Caumont nous avait réservé un accueil très amical, s'ingéniant en outre, ainsi que M. Caumont, à nous simplifier toutes choses. Nous leur gardons une bien vive reconnaissance de tant de gentillesse.

Les activités du Centre se sont bien déroulées, les enfants ont été heureux même siils n'ont pas toujours été d'une sagesse édifiante. Ils se sont dépensés sans compter et ils ont connu un épanouissement réel dans l'amitié et la sollicitude de leurs moniteurs.

Une grande sortie à St Emilion a fait découvrir à nos enfants cette curieuse petite ville qui a su garder intact son cachet ancien et ses beaux vestiges. Les enfants se sont intéressés aux visites (les catacombes, la collégiale, son magnifique cloître), ils ont posé beaucoup de questions et écouté dans un silence parfait les explications des guides. Ils n'oublieront sûrement pas St Emilion, son histoire, ses vieilles pierres, son vignoble prestigieux et son providentiel pâtissier-glacier, dernière halte et non la moins importante avant le retour.

Cependant, cette année, il n'y a pas eu la traditionnelle fête de fin de centre car un grand nombre d'enfants étaient déjà partis en vacances

avec leurs parents. Il y eut donc simplement une veillée tout intime.

En 1980, le centre aéré sera ouvert aux enfants de 6 à 11 ans , c'est à dire aux enfants nés entre le 1er Juin 1969 et le 31 Mai 1974. Aucune dérogation d'âge ne sera acceptée au-dessus de 11 ans. Pour permettre aux familles d'organiser leurs vacances familiales et celles de leurs enfants, les inscriptions seront prises à la mairie à partir du 1er Mars 1980.

Les précisions de date et de prix de journée seront données par voie de presse courant Mars.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

## L'AIDE A DOMICILE

Dans notre localité, nous bénéficions des services d'une association d'Aide à domicile en milieu rural.

Cette association locale regroupe les communes de Mouthiers, Claix, Plassac, Voeuil et Voulgézac. Elle est composée de deux services distincts: l'aide aux familles et l'aide aux personnes âgées. Elle est exclusivement animée par des bénévoles représentant les communes concernées par ce service.

Les 1400 Associations locales existant en France sont regroupées en 75 Fédérations départementales elles-mêmes rattachées au plan national à l'Union Nationale qui assure la formation du personnel, anime et documente les responsables aux différents échelons par ses publications et réunions.

L'A.D.M.R. est la première organisation française d'Aide à domicile.

Elle compte 13 000 volontaires de toutes professions, 5 centres de formation, 1700 Travailleuses familiales, 1200 aides ménagères aux personnes âgées, répartis dans 8200 communes rurales.

Les buts poursuivis peuvent se résumer ainsi:

- seconder les familles en difficulté
- favoriser la promotion des familles
- maintenir la vie sociale et créer l'animation dans les communes
- offrir une profession à des jeunes filles ou femmes en milieu rural

&&&&&&&&&&&&&

## LE CLUB DU 3ème AGE

Il continue à être très vivant. Il a manifesté son activité en 1979 d'abord par son habituelle journée "Portes Ouvertes" à laquelle nos concitoyens ont comme toujours réservé le plus amical accueil.

Il y eut cette année quatre sorties:

- un après-midi consacré à un élevage de visons à Fontafie, à la Tuilerie de Roumazières, et aux ruines romaines de Chassenon en Avril.
- une journée dans le cadre si riche d'histoire de Chenonceaux et Amboise, début Juin.
- une journée consacrée au Parc floral de St Cyr en Talmondais entre les Sables d'Olonne et Fontenay le Comte, le 28 Août.
- enfin un merveilleux après midi consacré le 29 Septembre au féérique spectacle de "Hollywood on ice".

Le 9 Novembre le club, inaugurant un cycle de relations avec d'autres clubs a reçu le club du 3ème âge de St Sornin auquel on fit visiter la grotte de la Chaire à Galvin sous la conduite de M. Duport, l'archéologue départemental, l'usine sous la conduite de M. Paul Denaud et l'exposition permanente. Un vin d'honneur termina cette petite réception.

Le 7 Décembre, notre club du 3ème âge tiendra son assemblée générale.

&&&&&&&&&&

## S.C.M. FOOTBALL

A quelques rencontres de la fin des matches aller, faisons le point.

En ce qui concerne la marche du club:

Une trésorerie saine permet de faire face aux achats de matériel, qui ont été nombreux cette année. Fournitures d'équipements neufs, achat de nouveaux filets, pour les buts du stade, achat de ballons neufs et plus particulièrement de nombreux ballons d'entraînement pour assurer le bon fonctionnement de l'école de Football.

A ce sujet, nous remercions tous ceux qui nous ont apporté une aide précieuse en acceptant de prendre la carte de Membre Honoraire de notre section. Nous rappelons que la section football ne passe qu'une fois par an et pour la vente de cartes de Membre Honoraire "uniquement!"

Nous remercions aussi toutes les personnes qui par leur présence ont permis le réussite de notre dernier concours de belote.

Mais parlons aussi des équipes.

**Seniors:** Cette année, trois équipes seniors sont engagées dans le championnat, et, il faut se rendre à l'évidence, les résultats d'ensemble sont moins bons que ceux de l'année précédente à la même époque. Or les joueurs sont les mêmes; il faut donc rechercher les causes de ces résultats moyens dans une ambiance qui n'est pas aussi parfaite que l'année dernière et une rivalité de joueurs qui n'a pas lieu d'être dans un club comme le nôtre, où tous les joueurs se connaissent parfaitement et appartiennent à la commune.

Donc souhaitons que les matches retour apporteront une bouffée de joie pour jouer dans une ambiance saine et de franche camaraderie. Le football est, ne l'oublions pas, "COLLECTIF" et tout le monde, en prenant une licence, se crée des devoirs vis à vis du club et de ses camarades. Les résultats dans un club comme le nôtre sont moins importants que l'ambiance qui y règne. Il est primordial de se sentir bien au sein du club, et les résultats suivront !.....

**Cadets:** La preuve nous en est donnée par notre équipe Cadet qui, après un début de championnat laborieux, et grâce à un entraînement par semaine, a su redresser la barre. Actuellement même les équipes privilégiées par un effectif supérieur en nombre et en qualité doivent compter avec cette jeune équipe de Mouthiers; ce qui est un exploit si on tient compte du fait que seuls 5 joueurs sont cadets, tout le reste étant des minimes. Souhaitons beaucoup de courage et de bonne volonté à ces joueurs pour faire un bon championnat.

**Minimes:** Quant aux deux équipes Minimes, engagées en championnat, elles connaissent des résultats irréguliers. Mais la grande satisfaction vient de la présence assidue de toute cette pépinière d'enfants, qui, rappelons le, n'a jamais été aussi importante dans notre club, avec une joie de jouer toujours renouvelée.

Nous précisons que les entraînements de l'école de football ont lieu le Mercredi de 16 h. à 19 h. et le Samedi de 14 h. à 17 h., les parents pouvant venir chercher leurs enfants à ces heures "précises".

Nous terminerons sur un appel à tous les joueurs et dirigeants pour faire toujours plus d'efforts pour la bonne marche du club de Football.

&&&&&&&&&&&&

## DE 7 A 77 ANS

On parle parfois des jeunes de 7 à 77 ans. Il s'est avéré à Mouthiers, ces derniers mois, que tout n'allait pas pour le mieux parmi eux. En effet les moins jeunes se sont parfois plaints du trouble ( bruits de motos ou musique tardive ) apporté par les plus jeunes qui, par contre, ont appréhendé que les premiers veuillent les brimer en fermant leur salle.

Nous pensons que tout cela n'est pas bien grave et qu'un peu de compréhension mutuelle devrait éviter ces problèmes. Les jeunes ont une certaine énergie à dépenser, ils ont besoin d'activité. Ils ont aussi besoin de s'affirmer, de se rencontrer et de jouir d'une relative liberté. C'est à ces conditions qu'ils se sentiront bien au pays et qu'ils n'éprouveront pas la nécessité de le quitter à tout prix.

Mais les jeunes doivent aussi savoir que leur jeunesse ne peut tout excuser et que, selon la formule consacrée, "la liberté de chacun s'arrête où commence celle des autres". Ils ont oublié un moment qu'être réveillé régulièrement la nuit par des bruits intempestifs et inutiles était une des choses que l'on supporte le plus mal, de même que les dégradations matérielles gratuites comme la croix située devant le presbytère. Que des jeunes d'une autre commune soient en cause n'est pas vraiment une excuse puisque faire ou laisser faire conduit au même résultat.

Tout s'est tassé et il faut reconnaître que nos jeunes ont été disciplinés en respectant -même sans que la porte soit fermée- la limite de 22 heures pour libérer leur salle.

Celle-ci ne pourrait-elle d'ailleurs être utilisée à d'autres fins que simplement pour se rencontrer ( ce qui n'est déjà pas si mal ) ? L'intention en avait été exprimée lors de la reprise d'activités, mais il semblerait que l'absence d'animateurs se fasse sentir. Nous pensons donc que toute personne de bonne volonté, quel que soit son âge, qui voudrait mettre ses compétences à la disposition des jeunes dans n'importe quel domaine (photo, théâtre, vannerie, poterie, émaux, chant, randonnées, etc...) pourrait le faire savoir aux jeunes eux-mêmes, à Sylvie Boussac ou à Xavier Soulard en particulier, où à la mairie. La mise en place d'activités pourrait ensuite être examinée.

&&&&&&&&&&

## LE COMITE DES FETES

Président d'Honneur : M. PLOQUIN Gilles

Président: M. BREGEAS ROGER

Vice-Président: M. RIVET Yvon

Secrétaire: M. BONNET Bernard

Secrétaire-adjoint: M. MOREAU Maurice

Trésorier: M. HASSAN Pierre

Trésorier-adjoint: M. ALANORE Claude

Membres: M. BOSCH Jacky

M. FOURNIER Roger

M. CHABERNAUD Gilbert

L'expérience consistant à faire participer à la frairie les différentes associations de Mouthiers qui construisent et tiennent des stands sera reconduite lors de la frairie des vendanges de 1980 en raison du succès qui a été obtenu.

&&&&&&&&&&&

CALENDRIER DES ACTIVITES  
PREVUES EN 1980 A MOUTHIERS

(établi par le comité des fêtes)

JANVIER

- Dimanche 13 : Loto des donneurs de sang
- Dimanche 27 : Loto des parents d'élèves

FEVRIER:

- Date à déterminer: Concours de belote des jeunes

MARS

- Samedi 1er : (soirée) Don du sang
- Dimanche 2 : Cross

AVRIL

- Dimanche 20 : Exposition d'artisanat (comité des fêtes)

MAI

- Du Jeudi 1er au Dimanche 4 : Voyage à Petit-Rosselle
- Samedi 10 Mai : Dîner dansant des aides à domicile
- Dimanche 11 : Portes ouvertes 3ème âge
- Dimanche 18 : Fête de l'école
- Samedi 24, Dimanche 25, Lundi 26 : Frairie de la Pentecôte

JUIN

- Dimanche 1er : Communion Solennelle
- Dimanche 8 : Course de lévriers (comité des fêtes )
- Samedi 21 : Feu de la Saint Jean (comité des fêtes )
- Dimanche 29 : Concours de pétanque du comité des fêtes

JUILLET

- Dimanche 6 : à Vœuil, fête champêtre des aides à domicile
- Dimanche 13 : Concours de pétanque du football
- Lundi 14 : Néchon à du football

AOUT

- Dimanche 24 : Cérémonie du souvenir

SEPTEMBRE

- Dimanche 6 : Don du sang

OCTOBRE

- Samedi 11 et Dimanche 12 : Frairie des vendanges

NOVEMBRE

- Samedi 29 : Concours de belote des parents d'élèves

DÉCEMBRE

- Samedi 13 : Loto des anciens combattants

&&&&&&&&&&&&&

## A P R O P O S D E V A N D A L I S M E

=:::=-::=-::=-::=-::=-::=-::=-::=-:

Au moment de tirer ce bulletin, nous sommes informés de deux actes de bandalisme qui viennent d'être commis dans le bourg :

- Une des cinq jardinières placées sur la murette qui borde la Boëme, le long de la route de Fouquebrune, a été précipitée dans la rivière . Voici la deuxième fois que la chose se produit . Ces jardinières sont plantées de bulbes pour fournir des fleurs au printemps .

Autre méfait :

- le dernier des trois sapins plantés voici 10 ans par la Commune dans le virage du pont de chemin de fer, en face de chez notre bourrelier, vient d'être coupé . Il n'était pas destiné à servir de sapin de Noël une seule année et auprès d'une unique cheminée, mais devait, après avoir un peu grandi, être décoré et illuminé pour les fêtes de fin d'année .

Voici deux actes aussi bêtes que méchants qui honorent peu leurs auteurs et donnent, malheureusement, des arguments à ceux qui pensent qu'il est inutile de faire quoi que ce soit sur la voie publique .

=:::=-::=-::=-::=-::=-::=-:

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION DU 10 AVRIL 1979 :**

=:::=-::=-::=-::=-::=-::=-

**I- LOTISSEMENT COMMUNAL N° 4 :**

L'avant-projet du lotissement présenté par la D.D.E. au lieu-dit "les justices", est accepté par le Conseil Municipal

**II- DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME :**

La demande présentée reçoit un avis favorable .

**III- ACHAT 2<sup>e</sup> TERRAIN DE SPORT :**

Suite à la proposition des assurances A.G.F., le Conseil Municipal décide de remplacer le prêt C.A.C.L. qu'il devait contacter, par un prêt A.G.F., destiné à financer l'acquisition du 2<sup>e</sup> terrain de sports .

**IV - TRAVAUX CHEMINS :**

Afin de financer les travaux d'entretien des chemins, le Conseil municipal décide de contracter un prêt de 100 000,00 Francs auprès de la Caisse d'Epargne.

**DELIBERATION DU 8 MAI 1979**

=:::=-::=-::=-::=-::=-

**I- DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :**

Trois demandes présentées reçoivent un avis favorable . Une demande de lotissement reçoit un avis défavorable .

**II- ASSAINISSEMENT :**

Après renseignements pris auprès de la D.D.A., quant aux montants des subventions à bénéficier, le Conseil Municipal décide d'entreprendre les travaux d'assainissement collectif .

**III- CARTE SCOLAIRE :**

En réponse à la lettre de M. Le Préfet, le Conseil Municipal refuse la transformation de l'école enfantine en école maternelle .

**IV- COMMISSION DE SECURITE :**

Suite à la visite d'un agent de la commission de sécurité, à la maison des jeunes, la commission des travaux se réunira pour étudier les quelques modifications à apporter à ce local .

**DELIBERATION DU 12 JUIN 1979**

=:::=-::=-::=-::=-::=-

**I- ASSAINISSEMENT :**

Suite à la visite de M. HURAN, ingénieur à la D.D.A., M. le Maire expose au conseil municipal les différentes possibilités d'assainissement . Oui cet exposé, les membres du Conseil Municipal décident d'effectuer individuellement une petite enquête sur les stations d'assainissement . Des voyages d'étude pourront être projetés . D'ores et déjà, le système "laçunes simples" pourrait être retenu sous réserve d'efficacité .

## II-SYNDICAT DE LA CHARREAU :

Lors d'une réunion des Maires, il est apparu un intérêt à la constitution d'un syndicat entre les communes riveraines de la Charreau, pour définir, entreprendre et coordonner les études à effectuer en vue de l'aménagement du Bassin de la Charreau. Le conseil municipal se prononce pour l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal. Celui-ci serait constitué pour une durée de 3 ans. La contribution des communes aux dépenses serait proportionnelle à la longueur des rives de cours d'eau. Chaque commune sera représentée par deux délégués, qui seront, pour la commune : MM CRUZEZ et JOBIT.

## III-DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

Les 3 demandes reçues présentent un avis favorable.

## IV-PETITE-ROSSELLE :

Suite à la visite des habitants de PETITE-ROSSELLE, le Conseil municipal envisage un jumelage avec cette localité, et évoque la possibilité d'un voyage-retour dont la date restera à prévoir.

## DELIBERATION DU 10 JUILLET 1979

### I-LOTISSEMENT COMMUNAL N°4 :

Le projet de lotissement tel qu'il a été présenté par l'Equipement est accepté. Une demande d'étude du coût des équipements à installer pour l'alimentation des 24 lots sera formulée en vue de fixer le prix de vente du M2.

### II-DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

- 5 demandes reçoivent un avis favorable.
- 3 demandes reçoivent un avis défavorable.

### III-ASSAINISSEMENT :

Après le voyage d'étude effectué dans les Deux-Sèvres, le conseil ppte pour le principe "lagunage simple" qui sera matérialisé dans un premier temps dans les marais de MOUTHIERS.

### IV-MAISON DES JEUNES :

Le conseil accepte le devis présenté par la Société de Trauvaux et Restauration Poitou-Charentes en vue de la réfection des 2 fenêtres de la maison des Jeunes, côté champ de foire.

### V-REFUGIES VIETNAMIENS :

Le conseil décide, à 8 voix pour, 1 voix contre et 3 votes blancs, de recevoir une famille de réfugiés vietnamienne. Un comité d'accueil sera organisé.

## DELIBERATION DU 11 SEPTEMBRE 79

### I-LOTISSEMENT COMMUNAL N° 4 :

Estimation sommaire du coût de l'opération :

Terrassement, voirie, espaces verts .....	335 910,00F
Électricité et branchements .....	104 520,00
Eclairage public .....L.....	34 645,00
Réseau P.T.T. .....	56 850,00
<hr/>	
Total hors taxes .....	531 925,00
T.V.A. 17,6% .....	93 618,80
<hr/>	
Montant T.T.C. .....	625 543,80 Francs

Honoraires ..... 16920,00 F  
Somme à valoir pour imprévus ..... 17535,34 F

TOTAL GENERAL ..... 660 000,00 Francs .

Une subvention départementale de 4 000,00 Francs par lot est d'autre part versée à la Commune

#### II-ASSAINISSEMENT :

Estimation des travaux :

Lagunage .....	500 000,00 F
Emissaire commun et refoulement....	450 000,00 F
Lotissement+Raccordement .....	800 000,00 F
Le vieux bourg .....	200 000,00 F
Partie est du bourg .....	850 000,00 F

3 800 000,00 Francs .

Financement :

#### Subvention :

Réseau .....	1 650 000,00 F
Lagunage .....	400 000,00 F

#### Emprunt :

Réseau .....	1 650 000,00 F
Lagunage .....	100 000,00 F

\*Le décompte ci-dessus a été approuvé à 11 voix pour et une voix contre .

#### III-RAMASSAGE ET CANTINE SCOLAIRES :

A partir du 15 Septembre 79, le prix mensuel de la carte de ramassage scolaire passera à 26 Francs .

A compter de la même date le prix du repas à la cantine sera fixé à 4,00 Francs .

#### IV-REPARATION S LOGEMENTS :

Le conseil accepte les devis présentés par les artisans, et charge le Maire de faire les démarches nécessaires auprès du conseil Général en vue de l'obtention d'une subvention départementale .

#### V-DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

7 demandes reçoivent un avis favorable  
2 demandes reçoivent un avis défavorable .

#### VI-CONTRAT DE DERATISATION:

Le conseil municipal accepte de passer un contrat de 5 ans avec un service de dératisation pour un montant annuel de 1000,00 F.

#### DELIBERATION DU 9 OCTOBRE 79

=:::=-::=-::=-::=-::=-

#### I-PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :

Avec le concours de la D.D.E. et de la D.D.A., la commission du P.O.S. a placé une partie du massif forestier de la commune en "bois classés" .

#### II-ASSAINISSEMENT :

Le Conseil après en avoir délibéré :

- 1°) adopte intégralement le programme
- 2°) demande l'exécution de ce programme par tranches
- 3°) DEMANDE l'ouverture de l'enquête d'utilité publique
- 4°) demande l'octroi d'une subvention

#### III-DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME /

3 demandes reçoivent un avis favorable  
2 demandes reçoivent un avis défavorable .

DELIBERATION DU 13 NOVEMBRE 79

=:::=-::=-::=-::=-::=-::=-

I-STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES :

Suite à la lettre de M. le Préfet de la Charente et après avoir consulté les tarifs du dépôt de DIRAC, le Conseil décide d'adopter une solution d'attente .

II- DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

5 demandes reçoivent un avis favorable .

III- SURVEILLANCE CANTINE:

Deux institutrices effectueront désormais la surveillance à la cantine scolaire .

IV-PLANTATION D'ARBUSTES :

Une plantation sera effectuée sur le communal du grand guillon, et une autre en bordure du mur séparant le presbytère du champ de foire .

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

=:::=-::=-::=-::=-::=-

Toutes les personnes atteignant l'âge de 18 ans avant le 29 Février 1980, ainsi que les nouveaux habitants de MOUTHIERS sont priés de se faire inscrire sur la liste électorale politique avant le 31 Décembre 1979 .

Nous rappelons par la même occasion que le secrétariat de la mairie est ouvert tous les jours sauf le samedi de 9 heures à Midi et de 14 heures à 17 heures , et le vendredi jusqu'à 20 heures. Le vendredi, de 18 heures à 20 heures, le Maire tient d'ailleurs une permanence à la Mairie afin de recevoir les administrés qui le désirent .

Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 80 79.

